

Appel à candidature

Directeur/Directrice de l'Union Régionale des Communes Forestières du Grand Est

Préambule

Le 25 octobre 2021 a été créé l'Union Régionale des Communes Forestières du Grand Est. Cette association loi 1901 a pour adhérents l'ensemble des associations départementales de communes forestières du Grand Est :

- L'association des Communes forestières d'Alsace
- Les associations des Communes forestières de l'Aube, des Ardennes, de la Marne et de la Haute Marne anciennement regroupées dans l'Union Régionale des Communes forestières de Champagne Ardennes
- Les associations des Communes forestières de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges regroupées dans l'Union Régionale des Communes forestières de Lorraine qui assure la coordination sur la Région Grand Est le temps du transfert de l'ensemble des activités sur l'Union Régionale Grand Est

L'union régionale a pour objet :

1. la participation à l'élaboration et au suivi de la politique forestière au niveau régional et interrégional, en lien avec la politique nationale et européenne ;
2. la représentation des Communes forestières dans les instances régionales et de massifs ;
3. le lieu de concertation entre les instances nationales et régionales au niveau ministériel, ainsi qu'avec la Direction régionale de l'ONF et tous les acteurs de la filière ;
4. la mise en commun des projets des Communes forestières du Grand Est pour :
 - l'étude et la mise en œuvre de toutes les actions concernant les forêts et espaces naturels des collectivités, leur prise en compte dans les politiques de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'emploi, la valorisation et la commercialisation des produits ligneux et non ligneux de la forêt, ainsi que la prise en compte des apports de la forêt à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, lutte contre les changements climatiques, protection des ressources en eau, préservation de la stabilité des sols...), à la satisfaction des besoins sociaux (accueil du public, paysage...) et l'étude des possibilités de rémunération des services rendus par les forêts.
Dans cet esprit, l'association vise à rechercher et mettre en œuvre les moyens :
 - d'assurer la conservation et l'amélioration, la reconstitution et la création des forêts et des plantations, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt ;
 - de rechercher la meilleure utilisation commerciale ou industrielle des produits de la forêt et du bois ;
 - de promouvoir la forêt et ses produits dans le cadre de la politique nationale, régionale et des politiques territoriales en soutien de l'économie locale ;
 - de solliciter des études au sujet de la gestion, de l'exploitation forestière et de l'utilisation des produits de la forêt, de leur commercialisation.
 - L'information et la formation de tous ses membres, notamment par la création, l'édition et la diffusion de documents à caractère pédagogique, l'organisation de séminaires et des sessions de formation, et toutes autres activités concourant à renforcer leurs compétences dans l'exercice des responsabilités dont ils sont investis
5. d'assurer le dépôt et le suivi des dossiers de financement de l'Union régionale des Communes forestières menés à l'échelle du Grand Est

L'Union Régionale des Communes forestières du Grand-Est est administrée par un conseil d'administration de 21 membres (4 pour l'Alsace, 8 pour la Champagne Ardennes et 9 pour la Lorraine). En son sein, le conseil d'administration élit un bureau de 10 membres.

1) **Activités du poste**

Sous l'autorité du Président, le directeur ou la directrice supervise et anime l'ensemble des activités de l'Union Régionale des Communes forestières du Grand-Est. Il ou elle est chargé de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration.

A ce titre, il ou elle :

- est responsable du projet de l'association décrite dans le préambule. Il ou elle devra s'assurer de la cohérence des projets entre les politiques de l'association et de la FNCOFOR.
- Est force de proposition sur des projets nouveaux qui pourrait augmenter le champ des compétences de l'association et augmenter sa notoriété.
- devra œuvrer pour le développement des adhésions des communes et collectivités propriétaires ou pas de forêts dans le cadre des politiques forestières territoriales et de filière forêt bois.
- veillera à ce que l'Union Régionale réponde aux demandes des adhérents
- fera vivre les instances statutaires de l'association
- participera aux assemblées générales des associations départementales de la Région Grand-Est
- coordonnera l'ensemble des programmes d'action portés par l'association
- assurera le suivi et le contrôle budgétaire
- définira les politiques de trésorerie, de réserves et de placement

Il ou elle assurera une représentativité auprès des partenaires institutionnels (services de l'Etat, des collectivités locales), des acteurs de la filière, des partenaires privés et des acteurs forestiers dans leur ensemble en lien étroit avec le Président.

Il ou elle participera activement au fonctionnement des instances de gouvernance entre l'Union Régionale et la Direction Territoriale de l'ONF.

Il ou elle participera aux activités du réseau des Communes forestières : réunions régulières des directeurs et directrices des Unions Régionales, Assemblée Générale de la FNCOFOR, événements nationaux organisés par la FNCOFOR...

Il ou elle aura en charge l'animation de l'équipe technique en impulsant les valeurs portées par le réseau des Communes forestières et en définissant les priorités pour chaque salarié.

Il ou elle fera appliquer les règles de l'association en ressources humaines : politique de formation des salariés, suivi de la gestion de carrière notamment en organisant les entretiens professionnels...

2) **Compétences**

Les compétences requises pour ce poste sont celles, classiques, d'un poste de dirigeant d'une structure. S'y ajoute la nécessité d'une appétence pour travailler dans une association loi 1901 structurée dans un réseau composé de 55 associations départementales, 8 unions régionales et un fédération nationale.

Une connaissance de la forêt et/ou de la filière forêt bois serait un plus.

Il ou elle devra :

- déterminer avec le Président les moyens humains et financiers pour la mise en œuvre des programmes d'action
- organiser et hiérarchiser son activité
- diriger/coordonner une équipe répartie sur le territoire du Grand-Est
- savoir animer/piloter une réunion
- avoir un bon sens du contact
- maîtriser la gestion budgétaire en lien avec le trésorier et administrative d'une association
- avoir des connaissances en comptabilité, gestion, ressources humaines
- être organisé, rigoureux
- avoir une connaissance même partielle du fonctionnement des collectivités
- maîtriser les logiciels de bureautique classique de type Office

3) Généralités

Le poste est basé à Nancy, à ce jour, dans les locaux de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.

De nombreux déplacements en région principalement sont à prévoir. Plusieurs déplacements en France sont à prévoir, notamment lors des réunions et événements organisés par la fédération et où la présence des directeurs et directrices est requise.

Le permis B est nécessaire pour ce poste.

Le salaire sera à discuter en fonction des compétences. Les frais de déplacement seront remboursés selon le barème de l'association.

La durée hebdomadaire de travail est de 39 heures de travail effectif. Les heures de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure sont compensées par l'attribution de jours de RTT, soit annuellement 20 jours, conformément à l'accord en vigueur, au sein de l'association. Les journées de travail s'étalent du lundi au vendredi avec la possibilité de quelques samedis dans l'année.

Sera fourni : ordinateur et les logiciels nécessaires à l'exercice de la fonction, téléphone portable, accès Internet.

Les candidatures sont à adresser au Président de l'Union Régionale des Communes forestières du Grand Est et à envoyer par mail federation@communesforestieres.org .